



Ministère de l'Éducation nationale

Le ministre

Paris, le **19 JUIN 2017**

**Mesdames et Messieurs les Principaux,
Mesdames et Messieurs les Principaux-adjoints,**

Copie : les Proviseurs et Proviseurs-adjoints

Objet : Une nouvelle étape pour le collège

L'éducation est le chantier prioritaire du Président de la République. Pendant sa campagne, après avoir écouté de nombreux acteurs, il a indiqué sa volonté de redonner vigueur et souplesse à l'organisation des enseignements au collège.

Dès ma prise de fonction, j'ai travaillé pour que ces aménagements soient possibles pour la rentrée 2017.

L'arrêté modificatif, qui est publié cette semaine au Bulletin officiel de l'Éducation nationale, ouvre donc une nouvelle étape pour le collège. Il donne la possibilité d'enrichir l'offre d'enseignements des établissements et surtout de mieux les adapter aux profils de tous les élèves afin d'assurer leur réussite.

Cette réussite passe par la consolidation des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui), l'ouverture sur la culture, la projection vers l'avenir.

Désormais, le conseil d'administration, après avoir consulté le conseil pédagogique, peut décider de la répartition horaire entre l'accompagnement personnalisé (AP) et les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI). Un EPI doit au minimum avoir été suivi au cours du cycle 4 (5^e, 4^e, 3^e). Il n'y a plus de thèmes imposés. Cette disposition laisse latitude aux établissements pour renforcer le soutien et/ou l'approfondissement des savoirs.

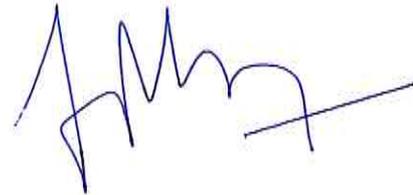
La nouvelle étape qui commence permet aussi de consolider la place des langues au collège avec la réaffirmation des classes bilangues, le renforcement de cours de langues vivantes à partir de la 5^e, des langues régionales dès la 6^e, la possibilité d'enseigner des disciplines en langues vivantes ainsi que le développement de l'enseignement du latin et/ou du grec.

Ces dispositions sont complétées par des stages d'été proposés avant l'entrée en 6^e aux élèves qui rencontrent des difficultés. La mesure « devoirs faits » permettra de leur apporter, après la classe, le soutien dont ils ont besoin.

Cette souplesse va vous permettre de mieux répondre, avec les professeurs de votre établissement, aux besoins de vos élèves. Cette démarche résolument pragmatique repose sur la confiance qui doit animer les relations entre les acteurs de l'éducation.

Avec cette lettre, vous trouverez un document qui présente les possibilités nouvelles offertes pour la rentrée 2017. Je vous invite à le partager avec les professeurs de votre établissement.

Je vous remercie pour votre engagement au service des élèves.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several sharp, angular strokes that form a stylized, somewhat abstract representation of the name Jean-Michel Blanquer.

Jean-Michel BLANQUER